

Dieter Krombach condamné à 15 ans de réclusion criminelle en appel

Condamné pour la mort de sa belle-fille Kalinka, Dieter Krombach se pourvoira en cassation.

Le verdict ne change pas. Dieter Krombach a en effet été condamné ce jeudi en appel par les assises du Val-de-Marne à 15 ans de réclusion criminelle pour la mort mystérieuse de sa belle-fille Kalinka Bamberski en 1982, soit la même peine qu'en première instance en octobre 2011 devant la cour d'assises de Paris. L'avocat général avait requis mercredi entre 15 et 18 ans de prison contre le septuagénaire allemand qui continue de nier les faits. Mais la cour a retenu la qualification de violences volontaires aggravées ayant entraîné la mort sans intention de la donner le condamnant à 15 ans de prison.

Mais cette saga judiciaire vieille de 30 ans ne devrait toutefois pas s'arrêter immédiatement puisque les avocats de l'ancien médecin ont annoncé son pourvoi en cassation. Me Philippe Ohayon, l'un des avocats de Dieter Krombach, a par ailleurs annoncé à l'issue du verdict : *"J'ai honte. Il rejoint le couloir de la mort."*

Quant au père de Kalinka, André Bamberski, il s'est déclaré satisfait de la condamnation regrettant toutefois que les qualifications de "viol et de meurtre aggravé" n'aient pas été gardées. André Bamberski a par ailleurs critiqué *"un système judiciaire français qui fait tout pour protéger les assassins"*, ajoutant que *"le meurtre aggravé n'a pas été confirmé pour que la France ne fasse pas trop mal à l'Allemagne"*. André Bamberski recevra ainsi près de 400 000 euros au titre des dommages civils.